

apporter leurs compliments de condoléance. Chez les musulmans, la mise en terre a lieu deux ou trois heures à peine après la mort, le corps ne doit pas être enterré froid et on ne doit pas s'apercevoir de la décomposition ; avant de le recouvrir de terre le hodja demande aux assistants : « A-t-il été un homme juste ? » ; on lui répond affirmativement et la dépouille est abandonnée aux fossoyeurs. Deux fois par semaine, les lundi et vendredi, pendant une année, les femmes musulmanes vont faire visite dans la famille du mort et le pleurent.

Autrefois le deuil se prolongeait durant plusieurs années. La veuve qui ne se remariait pas, devait continuellement porter des vêtements de deuil. Quand volontairement une veuve renonce au mariage, elle ajoute une croix brodée de chaque côté de son manteau. Le deuil de frère durait trois et cinq années pour les femmes ; celui d'un fils était porté par le père lui-même pendant trois ou cinq ans ; celui d'une fille trois ; de la femme un ou deux ans au plus. La commission a décidé que la durée du plus long deuil ne pourrait dépasser une année ; malgré les amendes qu'elles encourent en n'obéissant pas à ce règlement, bien des familles refusent de s'y soumettre. J'ai connu une jeune femme qui, après la mort de son frère, n'osant sortir dans la rue en habits de deuil après l'année expirée, reprenait en rentrant chez elle ses vêtements tristes, ne portait aucun bijou et durant trois années ne fit aucune visite.

Pendant la durée du deuil chez les catholiques, les miroirs, les lampes, les tableaux sont recouverts de crêpe noir, les rideaux des fenêtres enlevés.

Quand la mort emporte le dernier représentant mâle d'une famille, dont le nom s'éteint avec lui, on démolit la